



ALLER VERS LES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE :

Expériences et perspectives en France et à l'étranger

COLLOQUE INTERNATIONAL

UNIVERSITÉ DE TOURS, 1^{ER} ET 2 JUIN 2023

APPEL A COMMUNICATION

Ce colloque est organisé dans le cadre du volet recherche-action du projet « accès aux droits et insertion des personnes éloignées des services » porté par Tsigane Habitat établissement de SOLIHA – « Solidaires pour l'habitat » - Centre-Val de Loire et financé par le plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté (France Relance). Il a pour objectif de contribuer aux débats en cours sur les dispositifs et les pratiques de l'« aller-vers » dans l'intervention sociale, en favorisant, pendant deux jours, les échanges entre chercheurs en sciences sociales, acteurs de terrain de la lutte contre la pauvreté (professionnels de l'action sociale et de la santé, militants associatifs, concernés) et acteurs institutionnels. Les contributions et les résultats de ces échanges feront l'objet d'une diffusion large via, en particulier, la constitution d'un dossier sur l'aller-vers dans la Revue Projet, associée à cet événement. Ce colloque pourra aussi servir de base à d'autres temps d'échanges et de partage des savoirs et des expériences sous la forme de rencontres à l'échelle locale/régionale et/ou de webinaires pour approfondir et prolonger les réflexions sur l'aller-vers et, plus largement, sur la lutte contre la pauvreté dans un contexte de plus en plus difficile.

Objectifs et questions de départ

En France, l'« aller-vers », que l'on peut définir comme une « démarche d'approche et d'immersion auprès des populations restées à l'écart des politiques sociales et de santé publique » (Baillergeau, Grymonprez, 2020), connaît, depuis quelques années déjà, un regain d'intérêt. En France, l'aller-vers figure ainsi parmi les priorités de la lutte contre la pauvreté. Il est même en passe de s'imposer parmi les paradigmes de l'action sanitaire et sociale à côté du « pouvoir d'agir » et de la « participation des usagers ». Si tout le monde s'accorde, dans un contexte marqué par les progrès du non-recours (Revil, Warin, 2019) et par la massification de la précarité (EGTS, 2015), à reconnaître l'importance des dispositifs d'aller-vers, force est toutefois de constater que, sur le terrain, les services de droit commun ont bien du mal à pratiquer l'aller-vers, et ce quand bien même cette pratique fait partie des formes historiques de l'intervention sociale (Baillergeau, Grymonprez, 2020). C'est sans doute ce fossé entre, d'un côté, des personnes en difficulté qui, de plus en plus souvent, « ne demandent pas ou ne demandent plus leurs droits » (Avenel, 2021), et de l'autre, les acteurs publics, qui a incité de nombreux acteurs associatifs à initier ces dernières années des projets d'aller-vers volontiers qualifiés d'« innovants » ou d'« expérimentaux » dans le cadre notamment, mais pas seulement, du Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté, lui-même partie intégrante du Plan de relance labellisé « France Relance » mis en œuvre en 2020¹.

Quel bilan peut-on faire des projets en cours? Dans quelle mesure peut-on considérer ces expériences (qu'elles soient ou non financées par France Relance) comme un tournant dans les pratiques d'aller-vers et, plus largement dans la lutte contre la pauvreté? Quels sont les effets à court terme et dans la durée de l'aller-vers sur les personnes visées? Qu'apporte, sur ces différents sujets, une comparaison internationale? Car, cela va sans dire, l'aller-vers n'est pas une spécificité française, et ce d'autant plus que les normes comme les principes et les modèles d'action circulent rapidement d'un pays à l'autre.

Pour répondre à ces questions qui intéressent aussi bien les chercheurs travaillant sur la lutte contre la pauvreté que les acteurs publics, les professionnels et les acteurs associatifs en charge des politiques en question, les organisateurs de ce colloque proposent de confronter savoirs scientifiques, savoirs professionnels et savoirs d'expérience en invitant les chercheurs à échanger avec les acteurs de la société civile, les professionnels de l'action sanitaire et sociale et les concernés autour de trois thématiques : le repérage, le dénombrement et la localisation des situations de non-recours et de grande précarité ; les pratiques d'aller-vers et leurs effets sur les populations visées (retours d'expérience, évaluation « experte » et travaux scientifiques) ; les interactions entre l'aller-vers et les dispositifs de droit commun.

¹ Le plan de relance s'élève à 100 milliards d'Euros, dont 100 millions pour les associations de lutte contre la pauvreté. Les informations sont disponibles sur le site du Gouvernement : <https://www.associations.gouv.fr/plan-de-relance-les-mesures-en-faveur-des-associations.html>

Thématiques du colloque

1 - Repérer, dénombrer et localiser les situations de non-recours et de grande précarité

Si la pauvreté est parfois visible, comme on l'observe avec les personnes vivant à la rue ou celles habitant en bidonville, ce n'est évidemment pas le cas de toutes les personnes en situation précaire, et ce d'autant plus que ces dernières ne demandent pas forcément leurs droits et peuvent chercher à rester discrètes sinon invisibles aux yeux des pouvoirs publics, par exemple pour des raisons de sécurité (Cf. Siméant, 1998, ou, plus récemment, Le Courant 2012, à propos des sans-papiers en France). Dans ces conditions, la question, qui est d'ailleurs commune aux acteurs de la lutte contre la pauvreté et aux chercheurs, est d'abord de savoir comment repérer ces « pauvres invisibles » et/ou qui ne demandent rien.

Quelle stratégie les chercheurs, les professionnels et les bénévoles adoptent-ils sur le terrain pour établir le contact avec les personnes à l'écart des services ? Comment, dans ce cas, combiner ces deux impératifs, en tout cas pour les travailleurs sociaux, que sont le respect des personnes, d'un côté, et leur protection, éventuellement contre leur gré, de l'autre ? Y a-t-il des groupes ou des personnes qui restent à l'écart des dispositifs d'aller-vers ? Si le repérage est sans doute une étape obligée de l'aller-vers, il peut aussi être assimilé à une forme de contrôle, voire de fichage. Peut-on, en effet, repérer les personnes sans les nommer et sans les fichier ? Que dit le droit sur la question et comment les acteurs en charge de la lutte contre le non-recours se sont-ils jusqu'à présent arrangés pour identifier leur public en tenant compte des contraintes juridiques éventuelles ?

Tout aussi problématique est le dénombrement des personnes en grande précarité et/ou en situation de non-recours. Sur quelles classifications s'opèrent les dénombrements qu'ont réalisés jusqu'à présent les acteurs institutionnels et les chercheurs ? Quelles sont leurs méthodes pour estimer le nombre des personnes à l'écart des services publics et qui, par conséquent, échappent peu ou prou au contrôle de l'Etat ? Comment s'assurer qu'il n'y a pas de personnes qui « échappent » si l'on peut dire aux dispositifs d'aller-vers ? Si c'est le cas, est-il possible d'esquisser une typologie des personnes en question ?

Enfin, il faut bien localiser le non-recours et la précarité si l'on veut construire des politiques en phase avec les réalités du terrain. Mais les localisations et les cartes ne servent pas qu'à planifier l'action publique ou à agir au quotidien ; elles peuvent aussi être utilisées dans une optique sécuritaire ou policière, surtout quand les situations observées sont marquées par l'illégalité, ce qui est le cas des habitats précaires, c'est-à-dire sans droit ni titre. Comment, dans ces conditions, se doter des outils de représentation spatiale nécessaires à l'aller-vers tout en préservant l'anonymat des personnes et des lieux, surtout si les personnes en question sont dans l'illégalité ou même, plus simplement, ne veulent pas « être visitées » (Blanc, Bertini, Chabin-Gibert, 2018) ? Quelles sont les solutions que les chercheurs et les acteurs de terrain ont trouvées jusqu'à présent pour régler ou contourner ce problème ?

2 - La mise en œuvre et les effets des pratiques d'aller-vers : retours d'expérience, évaluation « experte » et travaux scientifiques

Visites sur les lieux de vie, équipes mobiles, maraudes spécialisées, prévention spécialisée, immersion dans les quartiers en difficultés, etc. : si les pratiques d'aller-vers sont nombreuses et diverses (*Ibid.*), elles n'en posent pas moins des questions similaires. Celles-ci concernent aussi bien la mise en œuvre que les effets de l'aller-vers sur les publics visés.

Si les dispositifs visent tous à « approcher les pauvres » (Baillergeau, Grymonprez, 2020), les approches peuvent varier avec, d'un côté, des pratiques qui, à l'image des visites à domicile de la fin du XIXe siècle, cherchent, dans une logique normative, à adapter les comportements du public aux attentes institutionnelles, et, de l'autre, d'autres formes d'intervention comme l'immersion, davantage soucieuse d'ajuster l'environnement institutionnel aux réalités vécues en adoptant une posture compréhensive et en soutenant les mobilisations et l'action collectives (*ibid.*). Comment se situent les pratiques actuelles entre ces deux pôles, qu'on peut qualifier d'historiques, de l'aller-vers ? Y a-t-il d'autres approches qui, parce qu'elles ne s'inscrivent pas dans ces deux courants dominants, pourraient être considérées comme alternatives ?

Une autre question d'importance réside dans les effets de l'aller-vers sur les personnes visées. La réflexion peut d'abord porter sur les relations « aidants-aidés » qui s'établissent dans le cadre des dispositifs d'aller-vers. Note-t-on des différences dans les effets de l'action publique selon le type d'approche – visite à domicile, maraude, immersion...- envisagé ? La proximité inhérente à l'aller-vers est-elle forcément propice à l'établissement de relations personnelles ? Comment réagissent les personnes visées face aux incitations institutionnelles ? Observe-t-on des formes de soumission ou, à l'inverse, de résistance (Warin, 2016), ou encore d'instrumentalisation de l'action publique (Clavé-Mercier, Olivera, 2016) ? Cette perspective nous amène à questionner les relations aidants/aidés établies dans le cadre de l'aller-vers sous deux angles : celui des relations de pouvoir et des rapports de force (Halpern *et al.*, 2014 ; Warin, 2016 ; Legros, Lièvre, 2019), d'une part ; celui des usages de l'action publique par ses destinataires (Revillard, 2016; Legros *et al.*, 2023, à paraître), d'autre part.

Au-delà des interactions, ce sont les effets dans la durée de l'aller-vers que nous pouvons chercher à préciser : les dispositifs mis sur pied apportent-ils des réponses durables sur le plan des conditions matérielles d'existence, de l'accès aux droits et de l'intégration des personnes au sein des territoires de vie ? Comment évoluent les relations entre les professionnels et leurs publics dans la durée ? Observe-t-on des formes de dépendance ou, à l'inverse, des processus d'autonomisation et, si c'est le cas, dans quelles conditions ? Que deviennent, plus largement, les publics de l'aller-vers, une fois l'accès aux droits acquis ou consolidé ? L'analyse des trajectoires de vie fournirait sans doute des éclairages pertinents sur les effets dans la durée de l'aller-vers.

3 – L'aller-vers et les dispositifs de droit commun

Figurant parmi les nouveaux mots d'ordre de la lutte contre la pauvreté – la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté adoptée par l'Etat français en 2018 envisage par exemple l'expérimentation de « territoires zéro non-recours » -, l'aller-vers peut

faire l'objet de projets qualifiés d'innovants et d'expérimentaux. Or, ces dispositifs se distinguent des services de droit commun « ordinaires » sur deux points au moins : ils sont souvent initiés et animés par des acteurs du tiers-secteur et les financements alloués sont limités dans le temps.

En partant de l'analyse fine des interactions entre les acteurs de l'aller-vers et ceux de l'action sanitaire et sociale « ordinaire », il s'agit donc de repérer et de discuter les formes de coopération, voire de concurrence ou de conflit, entre les acteurs de la lutte de la pauvreté que l'on observe. Quelles sont, par ailleurs, les modalités, programmées et effectives, du passage de relais entre les dispositifs d'aller-vers et les services de droit commun ? Ces questions s'imposent d'autant plus qu'il faut tenir compte, en tout cas dans le contexte français, de deux paramètres sans doute déterminants : la saturation des services en question, d'un côté, et la persistance des logiques de guichet privilégiant l'expression de la demande par les requérants (Baillergeau, Grymonprez, 2020 ; Avenel 2021), de l'autre.

Un dernier axe de réflexion a trait aux transformations possiblement apportées par les dispositifs d'aller-vers dans le champ du travail social (Avenel, 2021). Ces transformations éventuelles concernent aussi bien les modes d'intervention et les cultures professionnelles au sein des services institutionnels et associatifs que la structuration éventuelle des réseaux d'acteurs au sein des territoires d'intervention et, plus globalement, du monde de l'action sociale. Bref, ce sont tous les effets d'apprentissage, peut-être d'échelle, en tout cas de réseau, occasionnés par les pratiques d'aller-vers, qu'il s'agira d'identifier et de questionner ici.

Il faut, à ce sujet, souligner la diversité des acteurs qui, intervenant auprès des personnes en grande précarité et éloignées des services, assurent, souvent au quotidien, l'intermédiation entre les mondes de la précarité et les acteurs publics : à côté des professionnels de l'action sanitaire et sociale, ce sont, ainsi des militants associatifs et parfois même de simples citoyens qui agissent auprès des personnes en difficulté. Or, les relations ne sont pas toujours faciles entre ces différents acteurs (Bourgeois, Lièvre, 2017). Quelles sont les divisions du travail social, voire les concurrences que l'on observe sur le terrain ? Le paradigme de l'aller-vers et les expériences concrètes en la matière bousculent-ils les frontières existantes entre l'action bénévole et l'action professionnelle ?

Au-delà de ces questionnements portant sur des interactions situées, ce sont bien entendu les formes générales de l'action sanitaire et sociale et leur évolution actuelle qu'il s'agit de saisir par le prisme de l'aller-vers et de ses effets sur les populations visées et sur les réseaux d'action publique aux différentes échelles. Suivant cette idée, l'aller-vers est indéniablement un objet de recherches pour lui-même mais il doit aussi être considéré comme un analyseur des transformations en cours dans le champ de la lutte contre la pauvreté et, plus largement, dans les relations entre l'Etat et la société.

Bibliographie

Avenel C., 2021, « L'"aller-vers" au cœur des métamorphoses du travail social », *RDSS*, pp. 577-764.

Baillergeau E., Grymonprez H., 2020, « “Aller-vers” les situations de grande marginalité sociale : les effets sociaux d’un champ de pratiques sociales », dans C. Avenel et N. Duvoud (coord.), *Le travail social entre pouvoir discrétionnaire et pouvoir d’agir*, RFAS n° 2, pp. 117-136.

Blanc A., Bertini B., Chabin-Gibert I., 2018, *Etat des lieux des actions d’« aller-vers » à destination des personnes en situation de grande précarité en Ile-de-France*, ARS Île-de-France.

Bourgois L., Lièvre M., 2019, « Les bénévoles, artisans institutionnalisés des politiques migratoires locales ? », *Lien social et Politiques*, n° 83, pp. 184-203.

Clavé-Mercier A., Olivera M., 2016, « Une résistance non résistante. Ethnographie du malentendu dans les dispositifs d’intégration pour des migrants roms », *L’Homme*, n° 219-220, pp. 175-208.

EGTS, 2015, *Rapport du groupe de travail national des Etats généraux du travail social, développement social et travail social collectif*, Paris, La Documentation française.

Halphern C., Lascoumes P., Le Galès P. (dir.), 2014, *L’instrumentation de l’action publique : Controverses, résistance, effets*, Paris, Presses de Sciences Po.

Le Courant S., 2016, « La ville des sans-papiers », *L’Homme*, 219-220, pp. 209-232.

Legros O., Lièvre M., 2018, “Domestic Versus State Reason? How Roma Migrants in France Deal with Their Securitization”, pp. 67-88, dans H. VAN BAAR, A. IVASIUC, R. REIDE (ed.), *The Securitization of the Roma in Europe*, Palgrave Macmillan, coll. Human Rights Interventions.

Legros O., Bergeon C., Lièvre M., Vitale T., 2023 à paraître, *L’Etat et la pauvreté étrangère. Trajectoires de migrants « roms » en Espagne, en France et en Italie*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Revil H., Warin P., 2019, « Non-recours », pp. 398-404, dans L. Bousaguet, S. Jacquot, P. Ravinet, *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Science Po.

Revillard A., 2016, *La réception de l’action publique*, Working Paper, LIEPP Working Paper n° 55, Sciences Po, Paris (en ligne sur le site de Sciences Po).

Siméant J., 1998, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po.

Warin P., 2016, « L’analyse du non-recours : au-delà du modèle de la relation de service », *Vie sociale*, 2 (N° 14), pp. 49-64.

Warin P. (dir.), 2019, *Agir contre le non-recours aux droits sociaux. Scènes et enjeux politiques*, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Libres cours Politique ».

Organisation du colloque

1- Planning des journées

La première journée sera consacrée aux ateliers par groupe et **la seconde journée** à la restitution et à la discussion des travaux menés dans les ateliers en assemblée plénière l’après-midi.

Le travail en atelier s’appuiera sur un nombre limité de contributions (10 au max.) qui auront été sélectionnées préalablement par le comité scientifique. Après la présentation rapide des contributions, deux animateurs seront chargés de présenter des axes de questionnement

pour la discussion à partir des contributions qui auront été transmises avant le colloque sous une forme écrite. A cette fin, les intervenants seront invités à communiquer leurs contributions (**textes scientifiques, pour les chercheurs, et retours d'expérience pour les autres intervenants**) quelques jours avant le colloque afin que les documents puissent circuler au sein des ateliers.

La seconde journée, qui se déroulera en assemblée plénière, sera consacrée à la présentation et à la discussion des résultats du travail réalisé la veille en atelier, le matin, et l'après-midi, à la discussion de deux communications portant respectivement sur la place de l'aller-vers dans les réformes en cours dans le champ du travail social (R. Lafore, Professeur de droit public, Sciences Po Bordeaux), et sur des expériences étrangères, en l'occurrence canadiennes, en matière d'aller-vers (E. Baillergeau, sociologue et chercheure, Université d'Amsterdam, sous réserve). Une table-ronde sur les perspectives de l'aller-vers à laquelle seront invités chercheurs, acteurs publics et acteurs de terrain clôturera ces deux journées d'échanges et de réflexion.

2 - Public visé

Le colloque s'adresse principalement aux chercheurs, aux étudiants, aux acteurs institutionnels, aux militants associatifs, aux travailleurs sociaux et aux concernés. **Attention : le colloque est ouvert à tous** (dans la limite des places disponibles et sur inscription) **seulement la deuxième journée (assemblée plénière), l'accès aux ateliers de la première journée étant réservé aux contributeurs aux ateliers afin de préserver un cadre propice au travail en commun et aux échanges personnels.**

3 - Sélection des participants aux ateliers (première journée)

D'une page (3500 signes environ), les propositions de contribution (textes scientifiques, pour les chercheurs, retours d'expérience, pour les acteurs de terrain) qui seront assorties de quelques éléments de présentation personnelle, pourront être envoyées à Olivier Legros (olivier.legros@univ-tours.fr) avant le 31 janvier 2023. Les textes envoyés feront l'objet d'une sélection par le conseil scientifique du colloque (en cours de constitution) courant février 2023. Les contributeurs seront ensuite invités à communiquer une version développée de leur travail pour la mi-mai 2023.

4 - Comité scientifique

Thomas Aguilera, Politiste, Université de Rennes, IEP, Arènes UMR 6051

Cyprien Avenel, sociologue, Conseiller expert pour le travail social, Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Evelyne Baillergeau, sociologue, Université d'Amsterdam (Département de sociologie)

Hélène Bertheleu, sociologue, UMR CITERES (CNRS/Univ. Tours)

Alexandra Clavé-Mercier, anthropologue, UMR CITERES (CNRS/Univ-Tours)

Olivier Legros, géographe, UMR CITERES (CNRS/ Univ. Tours)

Marion Lièvre (sous réserve), anthropologue, MSH SUD (Univ. Montpellier 3), observatoire du sans-abrisme

Nicolas Oppenheim, sociologue, UMR CITERES (CNRS/Univ. Tours)

Hélène Revil, sociologue, Laboratoire PACTE - Odenore - Université Grenoble-Alpes

Jean-Baptiste Roy, sociologue, chef de service, CCAS Tours.

Nora Semmoud, géographe, directrice de l'UMR Citeres (CNRS/ Univ. Tours)